



Ai-je le droit de proposer des package?

Par **Kerrien**, le **14/01/2009** à **21:14**

Je suis déclarée au registre du commerce en temps que location saisonnière et en activité annex, monitrice de plongée.

Ai-je le droit de proposer des packages tout inclus a mes clients?

Exemple Gite+ plongée+ voiture

mais surtout est ce que je peux encaisser la totalité des prestations et reverser ensuite à l'entreprise de location de voiture le prix de cette dernière?

Je ne suis pas une agence de voyage et je me demande si j'ai le droit.

Merci de vos réponses.

Par **HUDEJU**, le **28/01/2009** à **02:20**

Bonsoir

Biensur , que vous pouvez encaissez la totalité de la prestation . Comptablement , çà reste à calculer , car cela augmente votre chiffre d'affaires et j'espère que vous faites une marge pour la location de la voiture par exemple par rapport à votre sous traitant . Il est possible aussi que ce soit lui qui encaisse la location et vous lui faites une facture de prestation de service , tout se calcule et faut voir le coté le plus interessant des deux .

A mon avis la deuxième est peut être moins interessante mais vous n'avez pas à vous

préocuper des aléas que nécessite un véhicule (nettoyage , garantie , assurance , caution , etc....)